

DECRET N° 2017- 247 du 19 avril 2017

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Béninoise pour
l'Environnement (ABE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Vu** le décret n°2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- Sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 avril 2017,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, les personnes ci-après :

- **Madame Jeanne Josette ACACHA AKOHA** : représentante du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) ;
- **Monsieur Hugues Oscar LOKOSSOU** : représentant du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- **Monsieur Malikiyou Sourou AWO** : représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- **Monsieur Arnaud Bruno Y. ZANNOU** : représentant du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM) ;
- **Monsieur Kokou NAKPON** : représentant du Ministre des Infrastructures et des Transports (MIT) ;
- **Monsieur Yacoubou IMOROU KARIMOU** : représentant du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales (MTFPAS) ;
- **Monsieur Blaise O. AHANHANZO GLELE** : représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Article 2 : Madame Jeanne Josette ACACHA AKOHA, représentante du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable est nommée Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise pour l'Environnement.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. En cas de vacance d'un siège par décès, par démission ou par mutation, l'autorité ayant proposé la nomination d'un membre à ce siège pourvoit à son remplacement dans un délai de trente (30) jours pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement assure le secrétariat du Conseil d'Administration.


Article 5 : Toutes les structures représentées dans le Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise pour l'Environnement sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent décret.

Article 6 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n°2007-379 du 10 août 2007 portant nomination

des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 avril 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général de la Présidence de la République,



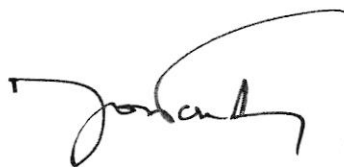
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

Ampliations : PR : 6 ; AN : 4 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVDD : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; intéressés : 7 ; JORB 1.